



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ETEIMBES
DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 1^{er} octobre 2020, s'est réuni le 9 octobre 2020 à 19 heures sous la présidence de Monsieur CONRAD Yves.

Présents :

- M. CONRAD Yves, Maire
- M. CALMELAT Michel, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. DOSCH Michel, 2^{ème} Adjoint au Maire

Conseillers présents :

- DEYBER Carole
- DIETEMANN-COUSY Joseph
- DONZÉ Karine
- MASSON Nathalie
- ZINK Olivier

Absents excusés et non représentés : M. KLINGLER Thierry, Mme LEGAGNEUR Céline et M. ROY Grégory

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. KLINGLER Thierry à M. CONRAD Yves

Assiste également : /

M. DOSCH Michel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme STOFFELBACH Isabelle, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes.

ORDRE DE JOUR

1. Approbation des Procès-Verbaux de la séance du 26 juin 2020 et celle du 10 juillet 2020
2. Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat
3. Programme des Travaux d'Exploitation de 2021 : Prévision des Coupes
4. Programme de Travaux Sylvicoles dans la Forêt Communale pour 2020
5. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
6. Demande Acte de Nomination d'un Garde-Chasse Particulier
7. Désignation d'un nouveau Mandataire de la Régie Communale
8. Rapport d'Activité et Compte Administratif 2019 du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
9. Approbation du Rapport Annuel 2019 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bréchaumont et Environs
10. Présentation de différents devis concernant le Chauffage Mairie et Locatifs
11. Renouvellement de la Convention d'Occupation de Terrain au Profit d'Orange
12. Divers

POINT 1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2020 ET CELLE DU 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 et celui du 10 juillet 2020 ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité et signés séance tenante.

POINT 2 – DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DURÉE DE SON MANDAT DCM-9-10-2020-001

M^r Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du contrôle de légalité de la délibération concernant **LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DURÉE DE SON MANDAT (POINT 5 DU 26.05.2020)**, M^{me} la sous-préfète d'Altkirch lui a transmis deux courriers d'observations (Courriers du 23 et 07 Juillet 2020) et en donne lecture.

A ce titre, le Conseil Municipal **demande l'annulation de la délibération du 26.05.2020 (Point N°5)** et souhaite reprendre la délibération ainsi :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22 et L.2122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Il rappelle que ces délégations portent essentiellement sur des actes relevant de l'administration courante et que les décisions prises sur cette base conservent le même régime juridique que les délibérations du Conseil Municipal et le Maire doit périodiquement rendre compte de l'usage de ces délégations.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier au Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites 3 000.00 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans la limite de 150 000.00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations inférieures à 250 000.00 € ;
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en première instance, qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 € ;
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000.00 €;
21. D'exercer, au nom de la commune pour un montant maximum de 150 000.00 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
25. D'exercer au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi N°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 3 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION DE 2021 :
PREVISION DES COUPES
DCM-9-10-2020-002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à la décision du Conseil Municipal, (Point N° 11 du 26 Juin 2020) une visite avec Mr le Maire et la Commission de la Forêt a eu lieu le Samedi 08 Août dernier, pour évoquer le programme des travaux d'exploitation de l'ONF pour l'année 2021.

A cet effet, le Maire donne lecture du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes de l'ONF concernant la Forêt Communale d'ETEIMBES pour l'année 2021 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Pour rappel :

Les coupes seront façonnées dans les parcelles N° 11.r ; 2a.r ; 5.m ; 8.i et chablis pour un volume total de 753 m3 comprenant :

- Bois d'œuvre : 338 m3 de feuillus et 0 m3 de résineux,
- Bois d'industrie feuillus : 203 m3

- Bois d'industrie et de feu : 92 m3 ou 131 stères pour le chauffage,
- 120 m3 de non façonnés ou 171 stères,

Soit un volume total de 753 m3.

Le montant des recettes brutes d'exploitation des bois façonnés, de débardage, de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion s'élève à 18 950 € HT. A cette somme s'ajoute un montant de 2 115 € HT de TVA pour les frais d'exploitation.

Après déduction des charges, il ressort un bilan net prévisionnel de recettes : soit un montant HT de 20 250 €.

Au vu de cette présentation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ANNULE toutes les prévisions de coupes pour 2021 de l'ONF tel que présenté

ET

DEMANDE la coupe des arbres malades dans les parcelles N° 1 ; 8 ; 9 et 10

Les honoraires seront à recalculer par l'ONF et à inscrire au budget de 2021.

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

POINT 4 - PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA FORET COMMUNALE POUR 2020
DCM-9-10-2020-003

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme d'actions des travaux sylvicoles dans la forêt communale pour l'année 2020 transmis par l'ONF (Office Nationale des Forêts), qui se décline comme suit :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles
Localisation : 7a.r ; 9.r

Le coût estimatif total de ces travaux s'élève à 2 240,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas approuver le programme d'actions en forêt communale pour 2020 tel que présenté, pour le montant précité ci-dessus et de les remplacer par des travaux de sécurisation des bois dans la parcelle 1 aux abords de la RD483 pour montant estimatif suivant :

- Assistance technique - Honoraires de l'ONF HT de 910,50 € soit 1 092,60 € TTC
- Recette prévisionnelle de 4 390 € HT

Le montant des travaux en totalité sera de 6 070 € HT maximum (facturation au réel basée sur le temps passé) précise l'Office Nationale des Forêts suite à la réunion du mercredi 7 octobre 2020.

Le Maire précise à l'assemblée, que ces travaux s'effectueront encore cette année sur une durée de 11 jours et se chargera de les prévenir afin d'organiser une visite sur place.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

**POINT 5 - MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES
SOU MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
DCM-9-10-2020-004**

Monsieur le Maire présente le projet pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes aux membres présents.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-3;

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société **BERGER LEVRAULT** a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune d'ETEIMBES et **BERGER LEVRAULT** ;
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 6 - DEMANDE ACTE DE NOMINATION D'UN GARDE-CHASSE PARTICULIER

DCM-9-10-2020-005

L'adjudicataire du lot de chasse unique, Monsieur Valère NEDEY sollicite la nomination d'un Garde-Chasse bénévole :

- Monsieur Thomas BONGEOT né le 13 août 1993 à MONTBÉLIARD
Domicilié 6 rue des Rochelles 68290 BOURBACH-LE-HAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 04 janvier 2020 de Monsieur Valère NEDEY et les pièces justificatives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 7 voix Pour et 2 Abstentions des membres présents, la nomination en tant que Garde-Chasse bénévole de Monsieur Thomas BONGEOT au lot de chasse unique de la Commune d'ETEIMBES, pour la période de location en cours (2015-2024).

Pour : 07
Contre : 0
Abstention : 02

POINT 7 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MANDATAIRE DE LA RÉGIE COMMUNALE

DCM-9-10-2020-006

Il y a lieu de remplacer Madame CRAVE Catherine, comme Mandataire de la régie de la salle communale d'ETEIMBES.

Le Conseil Municipal désigne Madame Karine DONZÉ, comme Mandataire de la régie, quand Madame Nathalie MASSON ne pourra être présente.

Le règlement des locations est à verser en Mairie auprès de Madame Isabelle STOFFELBACH Régisseur Titulaire de la salle.

La remise des clés et l'état des lieux seront effectués par Madame Nathalie MASSON ou l'élu désigné ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

POINT 8 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

DCM-9-10-2020-007

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Rapport d'activité accompagné du Compte Administratif 2019 du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

Ces documents leurs ont été transmis par mail en date du 22 septembre 2020 et sont disponibles sur le site internet du Syndicat : www.sde68.fr dans la rubrique « Nos publications. ».

Le Maire demande aux conseillers s'ils en ont bien pris connaissance.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière au rapport présenté.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 9 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BRECHAUMONT ET ENVIRONS

DCM-9-10-2020-008

Le Maire présente le rapport annuel de 2019 de l'eau potable transmis par le SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS reçu le 28 septembre 2020.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve le rapport annuel de 2019 tel que présenté du SIAEP DE BRÉCHAUMONT & ENVIRONS.**

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

**POINT 10 - PRÉSENTATION DE DIFFERENTS DEVIS CONCERNANT LE
CHAUFFAGE MAIRIE ET LOCATIFS**
DCM-9-10-2020-009

Monsieur Le Maire présente différents devis au Conseil Municipal concernant le chauffage Mairie et locatifs :

CHAUFFAGE A GRANULES

- **GRETER de RETZWILLER (68210)** Devis N°15178 reçus en date du 18 juin 2020 et du 23 juin 2020 - Installation d'une Chaufferie Hargassner au Granules de Bois
- **BAUMANN de MASEVAUX (68290)** Devis N°00013985 reçu en date du 26 juin 2020 - Fourniture pose et installation d'un chauffage central aux Granules
- **RUEFF de CERNAY (68700)** Devis N°22354 reçu en date du 15 janvier 2020 - Fourniture pose et installation d'un chauffage central aux Granules

POMPE A CHALEUR

- **ETS SYLVAIN MEYER de WITTENHEIM (68270)** Devis N°761 + 762 du 28 septembre 2020 - Pompe à chaleur
- **PILPOSE 68 de TAGOLSHEIM (68720)** Devis N°68-00242 du 27 juillet 2020 - Installation complète de chauffage pompe à chaleur + radiateurs

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de solliciter l'entreprise GRETER de RETZWILLER afin d'approfondir et préparer au mieux le projet, étant le plus complet, et le mieux détaillé.
- De procéder aux démarches de demande de subventions.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

**POINT 11- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE
TERRAIN AU PROFIT D'ORANGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation de terrain au profit d'ORANGE pour les équipements installés sur le pylône de radiotéléphonie implanté en forêt communale (lieu-dit « LA TAILLE », terrain cadastré en section ZA Parcelle forestière N° 32) arrive à échéance le 31 mai 2022.

La nouvelle convention tripartite sera prochainement rédigée par l'Office National des Forêts.

POINT 12 - DIVERS

❖ Informations ANC

Le Maire communique diverses informations au sujet de l'état d'avancement des dossiers de réhabilitation d'assainissement.
Il informe qu'à ce jour il reste 2 réalisations.

❖ Remerciements divers subventions allouées aux associations et carte de condoléance

Le Maire communique les différents remerciements reçus par courriers relatifs aux différentes subventions allouées par la Commune ainsi que pour la carte de condoléance à la Famille TOMASINO au 13 rue des Ragies.

❖ Remerciement Opération Brioches 2020

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour la vente des brioches de 2020.
112 brioches vendues pour un montant total de 685 € de recettes.

❖ Information sur les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales

Lors de la réunion du Mardi 8 septembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a retenue l'Entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales.

Mr le Maire présente le rapport d'analyse des offres à l'assemblée.

Il précise que les travaux démarreront mi-octobre 2020 et que l'entreprise EUROVIA préconise de faire barrer la route, car circulation alternée trop dangereuse.
Il se mettra en relation également, avec le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS CARDAMINES) des 5 Villages de Bréchaumont afin de trouver une solution pour l'école et le bus scolaire.

En outre, il informe également, avoir demandé une aide exceptionnelle de 20% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à la Préfecture du Haut-Rhin pour ces travaux.

❖ Demande de subvention de l'ALS D'ETEIMBES

Le Maire informe l'assemblée, de la demande de subvention reçue par mail de Madame Stéphanie KLINGLER, Présidente de l'Association Arts Loisirs et Sport d'Eteimbès en date du 29 septembre 2020.

Celle-ci sollicite une aide financière auprès de la Commune pour participer en tant que sponsors afin de mener à bien leur projet de créer un parcours sportif dans le village.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet ainsi que le business plan :

- Création d'une ballade dans la forêt sur 2KM

- Adjoindre à ce parcours des aires de repos, pique-nique
- Ajouter un aspect sportif de ce circuit

Pour un montant total de 11 420 € TTC

Le Maire propose de participer à l'achat de matériels.

❖ **Information contact avec l'Entreprise France SOLAR pour des panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux**

Le Maire informe qu'il avait rendez-vous en Mairie mercredi 7 octobre 2020 avec Monsieur Pascal THIEL, de l'Entreprise France SOLAR de HOERDT et avec Mr Olivier ZINK, Conseiller Municipal, afin d'avoir une étude détaillée de leur part pour mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Le Maire propose de continuer les investigations sur ce projet et de prendre contact avec les Maires ayant mis en place des panneaux photovoltaïques dans leurs Communes.

Mr Olivier ZINK, se propose également de prendre contact avec des entreprises.

❖ **Information distribution du nouveau calendrier de tri de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue de DANNEMARIE pour les usagers de la Commune**

Le Maire communique à l'assemblée, la demande reçue par mail en date du 5 octobre 2020 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue de DANNEMARIE concernant la distribution du calendrier de tri 2021, comme chaque année.

Celle-ci se fera la première quinzaine de décembre 2020.

Monsieur Michel CALMELAT, se porte volontaire pour préparer une liste afin de s'organiser avec les membres du conseil municipal disponible pour la distribution dans le village du calendrier de tri 2021.

❖ **Proposition de date à retenir pour le repas des personnes âgées**

Le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer une éventuelle date pour le repas annuel des personnes âgées, si la situation sanitaire dû au COVID-19 le permet.

Il suggère de retenir la date du Dimanche 17 janvier 2021.

❖ **Demande pour transmettre les convocations des réunions du Conseil Municipal par mail et plus par papier**

Le Maire demande au Conseil Municipal s'ils autorisent à transmettre les convocations des prochaines réunions par mail directement avec confirmation de bonne réception de la présente.

Les membres présents sont tous Pour.

❖ **Cimetière**

Projet à voir pour le Budget 2021

❖ **Voisins Vigilants**

Madame Carole DEYBER, Conseillère Municipale s'est renseignée sur le projet « Voisins Vigilants » et informe l'assemblée de son retour.

PERSONNE NE DEMANDE PLUS LA PAROLE LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 HEURES 50.

TABLEAU DES SIGNATURES

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du 9 octobre 2020

1. Approbation des Procès-Verbaux de la séance du 26 juin 2020 et celle du 10 juillet 2020
2. Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat
3. Programme des Travaux d'Exploitation de 2021 : Prévision des Coupes
4. Programme de Travaux Sylvicoles dans la Forêt Communale pour 2020
5. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
6. Demande Acte de Nomination d'un Garde-Chasse Particulier
7. Désignation d'un nouveau Mandataire de la Régie Communale
8. Rapport d'Activité et Compte Administratif 2019 du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
9. Approbation du Rapport Annuel 2019 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bréchaumont et Environs
10. Présentation de différents devis concernant le Chauffage Mairie et Locatifs
11. Renouvellement de la Convention d'Occupation de Terrain au Profit d'Orange
12. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Yves CONRAD	Maire		A procuration de Thierry KLINGLER
Michel CALMELAT	1 ^{er} adjoint		
Michel DOSCH	2 ^{eme} adjoint		
Thierry KLINGLER	3 ^{eme} adjoint	ABSENT EXCUSÉ	A donné procuration à CONRAD Yves
Carole DEYBER	Conseillère municipale		
Joseph DIETEMANN-COUSY	Conseiller municipal		
Karine DONZÉ	Conseillère municipale		
Céline LEGAGNEUR	Conseillère municipale	ABSENTE EXCUSÉE	
Nathalie MASSON	Conseillère municipale		
Grégory ROY	Conseiller municipal	ABSENT EXCUSÉ	
Olivier ZINK	Conseiller municipal		